



# GUIDE PRATIQUE

DEMANDES  
DÉMATÉRIALISÉES  
DES LICENCES

## LA DÉMATÉRIALISATION, C'EST QUOI ?

La dématérialisation des licences, c'est l'arrêt de l'utilisation des formulaires papiers de certaines demandes de licences au profit de **formulaires en ligne**, rapides et simples à compléter, qui soulagera le travail du secrétaire du club et responsabilisera les licenciés.

## POUR QUI S'APPLIQUE-T-ELLE ?

Elle est **obligatoire** toutes les demandes de **nouvelles** licences et de **renouvellements** de licences pour les **joueurs, joueuses** amateurs et les **dirigeant(e)s**.

## QUI S'OCCUPERA DE FAIRE LA DEMANDE DE LICENCE ?

Sous réserve d'avoir fourni une **adresse mail valide**, les **licencié(e)s** recevront un mail automatique avec un lien renvoyant vers le formulaire en ligne.

À partir de la **réception** de ce **mail**, les licencié(e)s accéderont au formulaire dématérialisé, à compléter intégralement, la **saisie** des pièces incombant désormais entièrement aux licencié(e)s et non plus au secrétaire du club.

La **validation** finale se fera par le **club**.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMATÉRIALISATION ?

La dématérialisation des licences permet de :

- **Soulager** le **travail** du secrétaire du club
- **Réduire** les **charges** administratives
- **Faciliter** le **traitement** des demandes
- **Gagner du temps** pour saisir les pièces nécessaires et les faire valider
- **Plus besoin de stocker** les papiers des licenciés
- **Rapidité** du processus

En cas de problème, vous pouvez contacter le Service des licences :

Par téléphone au 03 83 91 80 10 ou 03 26 79 72 80

Par mail à [licences@lgef.fff.fr](mailto:licences@lgef.fff.fr)

Ou rendez-vous sur :

Actifoot, la plateforme de « Service aux clubs » : <https://actifoot.fr/>